



**Cette demande avait été formulée par certains membres de la famille du défunt milliardaire.**

Les querelles autour des obsèques de **Victor Fotso**, le milliardaire camerounais décédé le 19 mars 2020 en France à l'âge de 94 ans, se sont déportées, depuis quelques semaines, devant les tribunaux français.

En effet, le tribunal de Grande instance de Nanterre doit se prononcer ce vendredi 19 juin 2020 sur une plainte avec constitution de partie civile déposée auprès du Procureur de la République près le Tribunal *«pour mort suspecte du milliardaire»*.

Une plainte déposée par **John Fotso**, un fils du défunt qui réside en France, *«au regard des circonstances de son décès, des mouvements sur ses comptes personnelles et celles des sociétés familiales quelques jours avant et après son décès»*. Ce dernier a saisi le Parquet depuis le 18 mai 2020 aux fins de voir clair sur cette affaire.

En attendant le verdict, l'instance juridictionnelle a siégé le mercredi 17 juin 2020. *«De l'audience, l'on retient que la demande d'autopsie telle que souhaitée par l'autre partie, a été purement et simplement rejetée»*, renseigne le quotidien **Le Messager** dans son édition du 18 juin 2020.

D'après le journal, la France s'inscrirait en faux contre la «*profanation de la dépouille*» de Victor Fotso, qui risque de susciter une nouvelle polémique. C'est donc dans ce climat de bras de fer et d'antagonisme que l'inhumation de l'illustre défunt est prévue le 20 juin prochain à Bandjoun, région de l'Ouest. Les obsèques reportées à une date ultérieure au regard de la crise sanitaire qui sévit depuis quatre mois au Cameroun.

**CIN**

---